

BULLETIN MUNICIPAL LE CHASTANG



DÉCEMBRE 2014 - N° 39



Madame Josette FARFAL
Maire de la Commune de LE CHASTANG

Et l'ensemble du Conseil Municipal

Vous présentent leurs vœux

les plus chaleureux

pour la nouvelle année

Le Mot du Maire



Chers administrés,

L'année 2014 a constitué une année d'installation pour la nouvelle équipe municipale, qui a commencé à travailler sur les projets annoncés.

Le présent bulletin municipal se veut le reflet des actions menées ou en cours.

Certains projets sont en passe de se concrétiser, d'autres demandent des études plus approfondies.

Ainsi, l'année 2015 devrait permettre, conformément à la loi handicap du 11 février 2005, de commencer la mise en accessibilité de tous les bâtiments publics.

Le conseil municipal a également décidé de se doter d'un nouvel outil d'information. En complément de votre bulletin semestriel, un site Internet sera mis à disposition des habitants dans les mois à venir.

Mais la vie d'une petite commune rurale ne peut se résumer à l'action conduite par les élus.

Elle repose aussi sur l'implication de chacun des citoyens au travers d'actions de bénévolat, de participation à la vie associative...

Au cours de l'année 2014, certains ont répondu favorablement à nos sollicitations, pour les activités périscolaires, pour l'installation des décorations de Noël....

Je tiens à les en remercier personnellement.

D'autres se sont investis dans les associations de la Commune. La vie associative contribue à créer de la vie et du lien social. Malheureusement, dans notre village, en 10 ans, 6 associations ont disparu, la dernière en date étant celle des parents d'élèves.

Nous ne comptons plus que 4 associations communales.

Certains administrés ont évoqué leur volonté de recréer de l'animation, grâce à la création d'un nouveau Comité des Fêtes. Toutes les initiatives seront les bienvenues et seront soutenues par vos élus.

Je suis confiante en l'avenir et ne doute pas de la volonté et de la capacité de chacun à participer, à quelque niveau que ce soit, à la vie de notre commune.

Josette FARFAL



LES TARIFS COMMUNAUX

A compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs suivants seront appliqués :

Libellés	Tarifs 2015
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	
- Habitants de la Commune	80,00 €
- Personnes extérieures	340,00 €
- Caution	300,00 €
- Forfait Chauffage	80,00 €
<u>CONCESSIONS CIMETIERE :</u>	
- 15 ans	140,00 €
- 30 ans	290,00 €
<u>COLOMBARIUM</u>	
- 15 ans	190,00 €
- 30 ans	290,00 €
<u>CAVEAU COMMUNAL</u>	
- 60 premiers jours	gratuit
- du 60 ^{ème} au 90 ^{ème} jour	3,00 €
- du 91 ^{ème} au 120 ^{ème} jour	5,00 €
- du 121 ^{ème} et plus	8,00 €
<u>EAU</u>	
- Abonnement	67.50 €
- Location compteur	6.75 €
- Prix du M3 *	1.06 €
- Taxe de raccordement	750.00 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>	
- Abonnement	113.50 €
- Prix du M3 *	1.47 €
<u>CANTINE SCOLAIRE</u> (tarifs applicables du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015)	
- Enfants	2.10 €
- Adultes	4.80 €
<u>GARDERIE PERISCOLAIRE</u> (tarifs applicables du 1 ^{er} septembre 2014 au 31 août 2015)	
- Matin	0.60 €
- Soir	0.60 €

*tarifs applicables du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015

Un point sur les Travaux

Eclairage public

Après une étude succincte des besoins en matière d'éclairage public, le conseil municipal a validé l'installation, dans un premier temps, de cinq points lumineux supplémentaires (2 sur la route du garde champêtre, 1 à Daudoux, 1 aux Grenailles et 1 aux Beiges). Ces cinq installations réutilisant des lampes démontées dans le cadre de l'aménagement du bourg et réinstallées sur des supports existants vont pouvoir être posées très rapidement. Reste une installation plus complexe, encore à l'étude, aux Pradeaux.

Accessibilité des bâtiments : mairie et salle des fêtes

L'étude pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite est actuellement en cours, avec notamment la création d'une rampe d'accès pour la salle des fêtes et la création d'un bureau au rez-de-chaussée de la Mairie.

Aménagement et Voirie

La commune, en partenariat avec Tulle-Agglo, a fait réaliser des travaux de remise en état des routes du Mas et des Beiges. De plus vu l'impossibilité sur l'emprise actuelle d'évacuer les eaux de ruissellement de la chaussée du chemin des écoliers entraînant des dégradations récurrentes, la commune, en collaboration avec Tulle Agglo, a proposé d'acquérir une bande de terrain en bordure de la voie pour y ménager une banquette et un fossé pérennisant ainsi les investissements réalisés (cf. croquis ci-contre). Cet aménagement une fois validé par l'ensemble des gestionnaires pourrait être réalisé au cours du premier semestre 2015.



Elagage

Des travaux d'élagage ont été effectués aux Pradeaux au mois de novembre.

ET L'EAU !



Les Captages

Les travaux de mise aux normes de protection des captages d'eau pour la consommation sont terminés et vont permettre de passer rapidement à une alimentation de l'ensemble de la commune via la station de pompage des Fraux et le Château d'eau des Beiges.



La station de Pompage des Fraux

Suite à plusieurs défaillances des pompes de la station des Fraux et compte tenu de la vétusté de celles-ci, le Conseil Municipal a mandaté la société « HydroElec » qui a procédé au remplacement des deux pompes.



Le diagnostic du réseau

En parallèle des travaux cités précédemment, considérant l'absence de données globales sur le réseau et les recommandations persistantes de l'ARS sur l'acidité de l'eau distribuée, le Conseil Municipal prévoit d'engager en 2015 une étude diagnostique du réseau de distribution d'eau potable, depuis les captages jusqu'à vos robinets, afin de décider au mieux des travaux à réaliser dans l'avenir (minéralisation, réfection de certaines sections, etc...). Cette étude, incluant un relevé cartographique géo-localisé, financée à 80% par l'Agence de l'eau Adour Garonne et par le Conseil Général, apparaît indispensable de manière à avoir une connaissance précise du réseau, de ses sites de stockage et de traitement, connaissances que les nouveaux outils numériques nous permettent de fiabiliser.

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

Les activités périscolaires mises en œuvre dès 2013 se poursuivent depuis la rentrée de Septembre avec l'aide de plusieurs personnes bénévoles de la commune. Les séances ont lieu à l'intérieur de l'école tous les mardis et tous les vendredis de 13h30 à 14h15.

Parmi toutes les propositions reçues suite à l'appel au bénévolat, la municipalité a privilégié la proposition de Madame LHUISSIER. Cette artiste plasticienne résidant aux Grenailles interviendra tout au long de l'année scolaire sur un thème culturel qu'elle a intitulé « mon Village, c'est les gens ». Au fil des séances, les enfants produisent des œuvres qui nous l'espérons, seront exposées à la fin de l'année scolaire.

D'autres bénévoles ont eu l'occasion d'animer des activités périscolaires au cours du premier trimestre :

Madame LARCENA est intervenue dans le domaine culinaire. Les enfants ont ainsi pu repartir de l'école avec des recettes de cuisine.

Monsieur KOCHERSPERGER a proposé des activités ludiques dans le domaine sportif.

Depuis la rentrée de Septembre 2014, a été mis en place un transport collectif afin de permettre aux enfants du Chastang de se rendre le mercredi après-midi au Centre de Loisirs du Chambon à Laguenne. Les enfants préalablement inscrits peuvent bénéficier de cette prise en charge.

Du fait de la dissolution de l'Association des Parents d'Elèves, la mairie a souhaité organiser la fête de Noël sur le temps scolaire. Et le 12 Décembre dernier, un magicien a proposé son spectacle sous les regards émerveillés et amusés des enfants. Après la distribution des cadeaux par le père Noël, un goûter a clôturé cette belle journée.



Comme chaque année, la municipalité se bat pour sauver son école communale. Les élus et l'institutrice se tiennent à votre disposition pour faire visiter les locaux et les équipements qui permettent aux élèves de bénéficier d'un enseignement de qualité dans un environnement leur permettant de développer leur autonomie. Il est important d'assurer dans le village le maintien de l'école, service public garant de dynamisme et de lien social.

L'école a besoin de nouvelles inscriptions pour garantir sa pérennité.

Futurs parents, n'hésitez pas à contacter la mairie ou l'école !

La semaine du goût

(par l'équipe de l'école)

Au mois d'Octobre, pour la sixième année consécutive, a eu lieu la Semaine du Goût sur le thème du...

Vous le saurez en répondant à cette petite devinette gourmande :

Il est blanc, brun ou noir,
Il est amer ou sucré,
On peut le croquer ou le boire,
Et même le tartiner !

Oui, il s'agit bien sûr du chocolat, que les enfants ont pu déguster, cuisiner, ou même peindre !



Les repas à la cantine ont été l'occasion de se régaler de

Mousse aux 3 chocolats, de Crumble chocolat / fruits rouges de Saucisson au chocolat ou encore de Fondue au chocolat.



D'autres nouvelles de l'école ?

L'année scolaire 2013-2014 fut très « nature » !

Grâce aux dons récoltés lors du Troc aux Plants, au concours de Monsieur Madelbos et à la main verte des enfants, le jardin s'est montré généreux !



Une animatrice-nature de la FAL a également initié les enfants à la greffe d'arbres fruitiers.



L'année scolaire s'est terminée sur une note fleurie par une visite aux Jardins de Colette et (déjà !) chocolatée à la chocolaterie Bovetti à Terrasson.



N'oublions pas les réalisations des enfants pour les fêtes des mères et pères !!!!

LA MAIRIE PROTEGE LES HIRONDELLES

Il existe en Limousin 4 espèces d'hirondelles : l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle de rochers et l'hirondelle de rivage.

Ces 4 espèces sont en déclin depuis de nombreuses années ; les causes sont multiples : changements climatiques, utilisation de pesticides entraînant la contamination de leurs ressources alimentaires, urbanisation des campagnes (moins de zones humides, source de nourriture et de matériaux pour la construction des nids), destruction des nids par l'homme lors de travaux ou par intolérance et/ou méconnaissance, transformation des granges en habitation, modification des fermes, baisse des effectifs d'animaux en campagne et donc baisse du nombre d'insectes, etc...

Les hirondelles reviennent toujours au même endroit ; si elles sont dérangées, ou si leur nid est détruit, leur reproduction peut en être affectée.



Hirondelles de fenêtre



Hirondelle rustique



Hirondelle de rochers



Hirondelle de rivage

Depuis 2013, la SEPOL (Société pour l'Etude et le Protection des Oiseaux en Limousin) mène un projet en faveur des hirondelles.

La première enquête participative a permis de recenser les colonies d'Hirondelles sur 159 communes et ainsi de localiser une partie des colonies du Limousin. De ce fait, nous pouvons ainsi mieux les protéger et les préserver.

Cette année, la SEPOL a décidé de mener des « expériences » sur 10 communes tests en Limousin, afin de tenter de reconstituer ou renforcer certaines colonies par la pose de nichoirs.

Cette expérience menée depuis de nombreuses années ailleurs en France et en Belgique, prouve que cela fonctionne ; la colonie bruxelloise d'hirondelles de fenêtre est passée de 33 à 290 nids en 11 ans.

Si ces expériences sont concluantes, la SEPOL souhaiterait élargir ces actions à davantage de communes dans les années à venir.

La commune du Chastang fait partie de ces premières communes tests.

En effet, nous avons observé que la colonie présente dans le bourg était bien implantée depuis plusieurs années. Cependant, afin de renforcer l'action de la commune et de ses habitants, œuvrant dans la préservation des nids d'hirondelles de fenêtre et rustiques, la SEPOL a proposé à la mairie de poser des nichoirs sur l'école, afin de fournir à Mme Penchaud et à ses élèves, un support pédagogique pour ses travaux en classe. Ainsi, après que la SEPOL soit intervenue dans l'école pour parler avec les enfants des hirondelles, « la maitresse », et les enfants, semblaient partant pour suivre les hirondelles l'an prochain, dès leur arrivée au retour de leur migration.

La mairie s'engage dans la préservation des hirondelles de fenêtre

La mairie a accepté d'acheter 3 nids artificiels et de les poser sur l'école.

Cette opération a pour but de fournir aux hirondelles, des nids déjà « prêts à l'emploi », ce qui leur économiserait beaucoup d'énergie puisqu'il faut environ 5 jours à 2 hirondelles pour construire un nid.

Des matériaux écologiques :

Ces nichoirs en béton de bois sont écologiques et résistants dans le temps. L'orifice permettant aux hirondelles d'entrer et sortir du nid ne peut être agrandi par d'autres espèces (moineaux, par exemple) et empêche ainsi que les hirondelles soient chassées et les nids « squattés ».

L'installation de ces nids artificiels permettrait peut-être l'installation des hirondelles sur le bâtiment de l'école et ainsi faire croître petit à petit la colonie du Chastang.



Exemples de nids artificiels

Valorisation de l'action :

L'engagement de la commune en faveur de la biodiversité sera valorisé par une plaque en alu, qui sera posée sur l'école ou sur le bâtiment de la mairie si la municipalité souhaite d'avantage de visibilité.

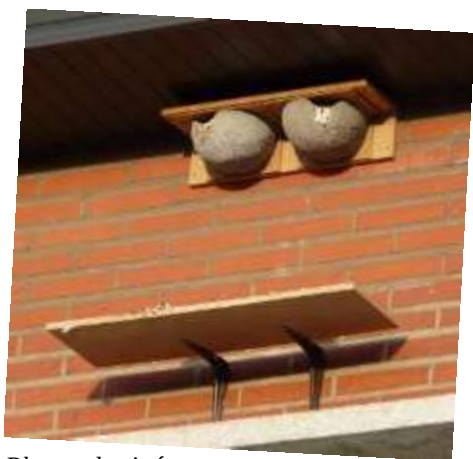


Plaque destinée aux communes

En contrepartie de cette action, la SEPOL, comme stipulé ci-dessus, est intervenue gratuitement dans l'école pour présenter les oiseaux et plus particulièrement les hirondelles aux enfants.

Posez, vous aussi, des nids artificiels :

Le ballet des hirondelles dans un bourg égaie et participe à l'ambiance printanière et estivale. Si vous souhaitez vous aussi participer au maintien des hirondelles au Chastang, vous pouvez fabriquer ou acheter des nichoirs [\(auprès de la SEPOL\)](#). Un autocollant valorisant votre implication vous sera remis par la SEPOL. Signe d'engagement et sorte de « label » cet autocollant est à voir comme un outil de valorisation, de communication et de sensibilisation.



Plaque destinée aux communes

Vous avez dit salissures ?

Bien sûr, comme tout animal, les oiseaux laissent quelques petits « présents » plutôt mal venus sur les façades des maisons.

Mais à cela il existe une solution toute simple. Une planchette anti-salissures peut être posée sous les nids afin de récupérer les fientes laissées par les oiseaux. Ainsi, murs et trottoirs à l'aplomb resteront propres.

Pour plus de détails sur le projet en faveur de hirondelles, et l'enquête participative 2014, rendez-vous sur le blog dédié à ces petits oiseaux du bonheur <http://hirondelles.sepol.fr>



Contact : Céline Régnier, SEPOL, 11 rue Jauvion 87000 Limoges 05.55.32.20.23
celine.regnier@sepol.asso.fr

LE CHASTANG et l'AGGLO



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2012-2017 FAVORISER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Encourager le MAINTIEN à domicile des personnes âgées

Le PLH définit pour 6 ans les objectifs, principes et aides directes ou indirectes qui peuvent être apportés aux propriétaires, communes ou bailleurs en matière d'habitat. Les aides allouées par Tulle agglo s'élèvent pour cette période à près de 2 M€.

Tulle agglo accompagne les personnes âgées dans la réalisation d'aménagements spécifiques dans leur logement.

> POUR QUI ?

Les personnes âgées de 60 ans et plus (PO), selon les conditions de ressources (plafond des revenus).

> DE QUELLE AIDE S'AGIT-IL ?

Cette aide consiste en la réalisation d'aménagements spécifiques reconnus nécessaires au maintien à domicile et ayant pour effet d'adapter le logement.

> MONTANT DE L'AIDE :

Aide à l'adaptation de l'habitat dans le cadre du handicap de l'occupant : 20 % d'une dépense éligible plafonnée à 1 500 €. *Ce montant pourra être révisé par l'assemblée délibérante.

> EXEMPLES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES :

Installations de mains courantes, barres d'appui, poignées de rappel de portes... Élargissement de la porte d'entrée, portes d'accès aux balcons... Mise en place d'un monte escalier ou d'un monte personne, ascenseur... Modification de l'aménagement de la cuisine, de la salle de bain... Construction d'un logement adapté.

> INFO +

L'aide de l'agglo doit permettre la finalisation de projet permettant une aide bonifiée en complément des aides déjà acquises d'autres organismes. L'opération subventionnée ne doit recevoir un début d'exécution que postérieurement à la date de décision attributive de la subvention destinée à sa réalisation.



Encourager l'utilisation du BOIS-ÉNERGIE

Le PLH définit pour 6 ans les objectifs, principes et aides directes ou indirectes qui peuvent être apportés aux propriétaires, communes ou bailleurs en matière d'habitat. Les aides allouées par Tulle aggro s'élèvent pour cette période à près de 2 M€.

En encourageant le "bois-énergie", Tulle aggro contribue à la réduction de la consommation des énergies non renouvelables et à l'optimisation des ressources locales.

> POUR QUI ?

Les communes membres de Tulle aggro et les propriétaires occupants.

> DE QUELLE AIDE S'AGIT-IL ?

Pour les communes : subvention forfaitaire pour la réalisation d'une étude visant à changer le réseau de chaleur des bâtiments communaux suivi de travaux ou pour l'installation d'un réseau de chaleur.

Pour les propriétaires occupants : subvention forfaitaire pour l'installation de poêle ou chaudière utilisant le "bois-énergie", chaudière à plaquettes et copeaux, dans un projet global d'économie d'énergie du logement.

> MONTANT DE L'AIDE :

Pour les communes : une aide forfaitaire de 5 000 € sera allouée. Cette aide aura un objet au cas par cas.

Pour les propriétaires occupants : une aide forfaitaire de 150 € pour l'installation d'un poêle. L'aide sera réévaluée à 500 € dans le cadre d'une installation de chaudière utilisant le bois (copeau, plaquettes).

Le versement des subventions intervient après le contrôle de la matérialité d'exécution de l'opération subventionnée, telle que définie au projet de pris en considération pour l'attribution de la subvention.

> ÉLIGIBILITÉ :

Travaux exclusivement réalisés par des professionnels

Logements affectés exclusivement à la résidence principale

Subvention octroyée pour l'installation d'un poêle, chaudière utilisant le "bois-énergie" en tant que mode de chauffage principal de la résidence.

Bâti existant à usage d'habitation uniquement

Aide attribuée exclusivement dans le cadre d'une amélioration énergétique du logement.

Le dispositif se veut complémentaire des autres dispositifs déjà existants sur le territoire.



Les échos de notre village

Mariage :

Thierry Filâtre et Renata Ruelle le 9 Août 2014.

Tous nos vœux de bonheur !

Déclaration Préalable :

**Denise Bordes :
Edification d'un garage**

**Alain Bride :
Restauration d'un local**

**Françoise Bouysset :
Ravalement de façades**

**Serge Vaur :
Ravalement de façades**

Permis de construire :

**Richard Rouanne :
Aménagement d'une grange**

**Jean-Michel Mesturoux :
Construction d'une véranda**

BIBLIOTHEQUE

Nous sommes toujours présentes, Ces quatre filles dynamiques vous attendent tous les 15 jours le vendredi de 15h à 17h sur le côté de la salle polyvalente.

Nous sommes à la disposition de tous nos lecteurs pour les diriger selon leurs auteurs et titres préférés.

Venez nombreux, merci à tous.

Joyeuses fêtes de fin d'année.

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement ouvert au public le mercredi 31 décembre 2014 de 14 h à 17h pour l'inscription sur les listes électorales.

LES AINÉS A L'HONNEUR



Comme chaque année, la Commune a offert aux habitants âgés de 60 ans et plus leur traditionnel repas qui s'est déroulé le Dimanche 12 Octobre 2014 dans la Salle des Fêtes.

77 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes et ont pu passer une agréable journée, entre agapes, danse, jeux de cartes et « papotages » divers et variés.

Les plus courageux ont remis le couvert le soir pour prolonger ce moment de convivialité et déguster la soupe à l'oignon.

Le nouveau conseil municipal a en outre souhaité avoir une action particulière envers les personnes âgées de 80 ans et plus qui ne pouvaient participer au repas ainsi que pour les personnes du village hébergées en maison de retraite. Un cadeau leur a été remis par les élus au moment des fêtes de fin d'année.

Notre infirmière
Mme Stéphanie Verdier
(Tel : 06.51.75.46.63)
vous souhaite
de bonnes fêtes
de fin d'année.

**Madame le Maire ainsi que les Elus
Souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de notre commune.**



le

coin

des

associations



CLUB LOU CHASTAGNIER

Bienvenue aux adhérentes et adhérents du club Lou Chastagnier.
Une nouvelle saison recommence. Merci à celles et ceux qui ont répondu à l'appel de la réunion du 16 Septembre 2014.
Un nouveau bureau est élu, après les démissions de notre présidente Madame Josette Neuville et de notre trésorière Madame André Marthe.
Merci à elles pour toutes ces années passées auprès de nous afin que notre club subsiste.
Merci également aux volontaires du nouveau bureau élu, dont voici la composition :
Présidente : Madame Sellier Evelyne
Secrétaire : Madame Malabeux-Chèze Martine
Trésorier : Monsieur Dos Santos Albino
Un repas organisé le 16 Novembre chez M. Moreno au Pont de Cornil a réuni 26 personnes. En espérant que cette journée a plu à nos adhérents.
Le 8 février 2015, notre traditionnel repas Farcidures nous rassemblera de nouveau au restaurant chez Maria à Lanteuil.
Nous vous rappelons que le paiement de la cotisation annuelle aura lieu le 6 Janvier 2015. Comme l'année passée, la somme de 16 Euros sera demandée.
Merci à toutes et à tous.
Joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Club



LE GYM-CLUB LE CHASTANG

La rentrée est arrivée. Bonjour à toutes et à tous. Une nouvelle saison recommence.
Notre club aimerait recruter d'autres adhérents, afin que celui-ci puisse subsister pour le bien de notre commune.
Nous sommes très peu d'inscrits cette année.
Nous attendons votre présence, et pourquoi pas vos suggestions afin d'organiser, dans la mesure du possible, une autre activité. Bien sûr, nous ne laisserions pas ce cours de gym, si précieux pour la vie de notre village.
Nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions.
Merci à tous
Joyeuses fêtes de fin d'année,
A l'année prochaine,

Le Bureau



SOCIÉTÉ DE PÊCHE LE CHASTANG BEYNAT

Bonne nouvelle pour l'année 2014, il y a eu une augmentation de 20 % de cartes de pêche.

Comme chaque année, la matinée pédagogique qui s'est déroulée le 27 juin avec les enfants de l'école de notre commune sur le thème de la pêche aux écrevisses s'est très bien passée, mais la récolte a été infructueuse à la grande déception des enfants.



La vidange de l'étang de Miel s'est faite le samedi 15 novembre, sous un temps gris, avec de nombreux bénévoles. Nous avons récoltés 1,2 tonne de poissons, ce qui est peu par rapport aux autres années.

Comme d'habitude, pour l'année 2015 les alevinages s'effectueront sur les sites du Coiroux et de Miel.

Un petit rappel traditionnel et écologique aux amateurs de pêche et promeneurs : pensez à emporter vos déchets après une partie de pêche, un pique-nique ou simplement une petite balade dans ces lieux « magiques ».



Toute l'équipe de la société de pêche vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2015, beaucoup de poissons et de plaisir.

Le bureau



DETENTE ENFANTS

Lettre à lettre

En remplaçant les voyelles et les consonnes, formez un mot de 6 lettres.

Fleur du printemps

T P L I E U
→

Gros poisson de mer

Q N R I E U
→

Fruit rouge

R S F A E I
→

Construction servant d'habitation

S M N A I O
→

Animal de la famille des équidés

H V C L A E
→

Animal de la basse-cour

D N D N O I
→

Animal à long cou

F G R A E I
→

Oiseau tropical

C T N O A U
→



Mairie LE CHASTANG

Le Bourg – 19190 LE CHASTANG

Téléphone: 05.55.27.22.04 Fax : 05.55.26.24.81

E-Mail : mairie.chastang@wanadoo.fr

Numéro de commune : 048

Heures d'ouverture au public :

Mardi de 9 h à 12 h

Jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

LE CHASTANG Bulletin Municipal – N° 39 – DECEMBRE 2014

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2014

Directeur de publication : Josette FARFAL, Maire

Commission de l'information : Y. CODET, C. LE NEINDRE, C. MARCON,

J.B. TABARD, J.F. TAVET

Mise en page : C. MARCON

Solution du jeu :

Tulipe – Requin – Fraise – Maison – Cheval – Dindon – Girafe - Toucan